



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 1 / 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

huile de boîte automatique (ATF)
Numero d'article: 10 92 2806, 10 98 0018, 10 92 6680, 10 92 6681, 33 11 1641
UFI: 4051-421H-000D-R1X6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Huile à engrenages

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SWAG Autoteile GmbH
Am Kiesberg 4-6
42117 Wuppertal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)202 26454-0
Téléfax +49 (0)202 26454-5000
Site internet www.swag.de
E-mail info@swag.de

Secteur informatif

Informations techniques info@swag.de

Fiche de Données de Sécurité info@swag.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Produit de réaction de : polyéthylène-polyamine-alkylamides en (C16-C18) avec phosphonates de monothio-(C2)-alkyle
1,1'-[iminobis(ethyleneiminoethylene)]bis[3-(octadecenyl)pyrrolidine-2,5-dione]

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 2 / 16

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
15 - <30	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
5 - < 15	Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)) CAS: 72623-86-0, EINECS/ELINCS: 276-737-9, EU-INDEX: 649-221-00-X GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités CAS: 64742-53-6, EINECS/ELINCS: 265-156-6, EU-INDEX: 649-466-00-2, Reg-No.: 01-2119480375-34-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	Produit de réaction de : polyéthylène-polyamine-alkylamides en (C16-C18) avec phosphonates de monothio-(C2)-alkyle EINECS/ELINCS: 417-450-2, EU-INDEX: 650-042-00-4, Reg-No.: 01-0000016426-70-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315
1 - < 2,5	distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)) CAS: 64742-56-9, EINECS/ELINCS: 265-159-2, EU-INDEX: 649-469-00-9, Reg-No.: 01-2119480132-48-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 2,5	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant CAS: 64742-65-0, EINECS/ELINCS: 265-169-7, Reg-No.: 01-2119471299-27-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
0,1 - < 1	1,1'-[iminobis(ethyleneiminoethylene)]bis[3-(octadecenyl)pyrrolidine-2,5-dione] CAS: 64051-50-9, EINECS/ELINCS: 264-637-8 GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 3 / 16

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention. mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Oxydes de soufre (SOx).
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

Le produit est combustible.
classe de feu (DIN EN 2): B

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 4 / 16

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 5 / 16

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités
CAS: 64742-53-6, EINECS/ELINCS: 265-156-6, EU-INDEX: 649-466-00-2, Reg-No.: 01-2119480375-34-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
CAS: 64742-56-9, EINECS/ELINCS: 265-159-2, EU-INDEX: 649-469-00-9, Reg-No.: 01-2119480132-48-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , brouillard d'huile

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 0,97 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,4 mg/m ³ /8h (Aérosol)
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1,2 mg/m ³ /24h (Aérosol)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 970 µg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets locaux à long terme, 740 µg/kg bw/day
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 970 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1,19 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 740 µg/kg bw/day
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 0,97 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/day
2,7 mg/m ³



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024 Version 14.1. Remplace la version: 14.0 Page 6 / 16

PNEC	Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.19 mg/m³
	Substance
	distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
	Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food
	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
	Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food
	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
	Ingestion (alimentaire), 9.33 mg/kg food
	Distillats naphténiqes légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
	Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.
Protection des yeux	S'il y a risque d'éclaboussure: lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3). > 0,4 mm: Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection léger.
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 7 / 16

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	rouge
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	>170 (DIN ISO 2592)
Inflammabilité	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	<0,01 (20°C)
Densité [g/cm³]	ca. 0,849 (DIN 51757) (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	ca. 33 mm²/s (40°C) (DIN 51562/T1) ca. 7,4 mm²/s (100°C) (DIN 51562/T1)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Point d'écoulement: ca. -42 (DIN ISO 3016)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.
Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 8 / 16

10.4 Conditions à éviter

Chauffement fort, car la décomposition thermique commence à partir de > 100°C.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 9 / 16

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw
Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 72623-86-0
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg
Produit de réaction de : polyéthylène-polyamine-alkylamides en (C16-C18) avec phosphonates de monothio-(C2)-alkyle
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw (OECD 401)
NOAEL, oral, rat, >1000 mg/kg bw (OECD 421)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg (OECD 420)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw
Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 72623-86-0
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
LD50, dermique, lapin, >5000 mg/kg bw (OECD 403)
NOAEL, dermique, rat, >2000 mg/kg bw (OECD 414)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg (OECD 402)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
LD50, dermique, lapin, > 2000 - 5000 mg/kg bw
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, dermique, lapin, 2000 - 5000 mg/kg bw
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 10 / 16

ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L
Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 72623-86-0
LC50, inhalatoire, rat, > 5000 mg/m³ (4h)
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
LC50, inhalatoire, rat, >5,53 mg/l air (OECD 403)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LC50, inhalatoire, rat, > 5 mg/l /4h(Aerosol) (OECD 403)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
LC50, inhalatoire, rat, 2,18 - 5,53 mg/L air 4h, 4h
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h
Distillats naphténiqes légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
LC50, inhalatoire, rat, > 5 mg/l/4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
œil, non irritant
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
œil, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
dermique, non irritant
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
dermique, non sensibilisant
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 11 / 16

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³, aucun effet nocif observé
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
NOAEL, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air, aucun effet nocif observé
LOAEL, dermique, Souris, 100 mg/kg bw/day, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day
NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m³ air
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
in vitro, négatif
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, Etude in vivo, négatif
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, Etude in vivo, négatif
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations

Aucun



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 12 / 16

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 72623-86-0
EL50, (24h), Daphnia magna, >10000 mg/l (OECD 202)
LL50, (96h), Pimephales promelas, >100 mg/l (OECD 203)
NOEL, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l (OECD 211)
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >= 100 mg/l (OECD 201)
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-56-9
EL50, (24h), Daphnia magna, >10000 mg/l (OECD 202)
LL50, (96h), Pimephales promelas, >100 mg/l (OECD 203)
NOEL, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l (OECD 211)
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >100 mg/l (OECD 201)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/l (OECD 201)
EL50, (48h), Daphnia magna, > 10000 mg/l (OECD 202)
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 100 mg/l (OECD 203)
NOAEL, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l (OECD 211)
NOAEL, Oncorhynchus mykiss, > 1000 mg/l (14/28d)(QSAR Petrotox))
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant, CAS: 64742-65-0
NOELR, (14d), poisson, 1 g/L
LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
NOELR, (14d), poisson, 1 g/L
LL50, (4d), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (4d), poisson, 100 mg/L
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
EL50, (48h), Daphnia magna, > 1000 mg/l
LL50, (96h), Pimephales promelas, > 100 mg/l
NOEL, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 100 mg/L (OECD 201, KS=2)

12.2 Persistance et dégradabilité

**Comportement dans les
compartiments de l'environnement**

**Comportement dans les stations
d'épuration** Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

Biodégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 13 / 16

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

**Catalogue européen des déchets
(recommandé)**

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets
(recommandé)**

150102
150104
150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 14 / 16

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable



SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0 Page 15 / 16

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe I (REACH)	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	<2 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SWAG Autoteile GmbH
42117 Wuppertal

Date d'émission 17.04.2024, Révision 28.02.2024

Version 14.1. Remplace la version: 14.0

Page 16 / 16

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun